

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Posto	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 DÉCEMBRE

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Le gouvernement a été interpellé au Sénat sur la suspension des traitements ecclésiastiques. M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir et M. Chesnelong, dans un vigoureux discours, ont défendu le droit violé, et l'indépendance du clergé français. Qu'ils en reçoivent tous les remerciements des catholiques, dont ils ont été les interprètes éloquents.

« Il est étrange, dit très bien M. de l'Angle-Beaumanoir, que dans ce temps de démocratie, on s'attaque aux prêtres, ces enfants du peuple qui méritent le premier rang de la société française. » Etrange, en effet, si la République n'était qu'une forme politique de gouvernement, mais elle est bien autre chose. En France, la République est la forme naturelle et logique de la Révolution athée, il est donc naturel et logique que la République persécute le clergé. Elle applique son *Credo*, négation du *Credo* catholique, et s'efforce de substituer l'un à l'autre. « Au fond de toutes les discussions de la société moderne, dit sir John Morley, lieutenant de M. Gladstone, on trouve les deux questions capitales : Y a-t-il un Dieu, et l'âme est-elle immortelle ? »

Non, répond la doctrine républicaine, il n'y a pas de Dieu et nous n'avons point d'âme. — Voilà pourquoi la République est en opposition constante et forcée avec le clergé qui prêche au peuple les vérités éternelles.

M. Thévenet, ministre des cultes, dit : Nous appliquons le Concordat ; ce traité lie les deux parties, le clergé en se mêlant de politique a rompu le contrat et nous sommes libres de supprimer le traitement que ce contrat lui assurait.

Ces sophismes sont faciles à réfuter. Tout d'abord, le traitement du clergé n'est point basé uniquement sur le Concordat, l'indemnité ecclésiastique a été établie, en 1789, par le décret de l'Assemblée constituante qui, en confiscant les biens du clergé, lui accorda une compensation, comme l'équité l'exigeait. Cela a été dit cent fois, mille fois, mais il faut le redire mille fois encore. Le Concordat a reconnu le droit existant, il ne l'a pas créé.

M. Thévenet dit au clergé : Ne faites pas de politique.

Le clergé est en droit de lui répondre : Ne faites pas de religion.

Or, la République cherche à détruire la religion par ses lois. « Ce que nous ambitionnons, dit un de ses chefs, c'est de mettre la morale humaine en parfait accord avec nos lois civiles. » Mais la morale est antérieure aux lois civiles ; l'État devrait donc mettre ses lois en parfait accord avec les règles de la morale qui reposent en Dieu. En voyant ainsi renverser l'ordre divin, le clergé proteste, il ne peut pas faire autrement, c'est non-seulement son droit, mais son devoir impérieux.

Les ecclésiastiques sont citoyens français, ils jouissent de tous les droits civils et politiques ; ils ont donc le droit de voter comme ils l'entendent ; ils ont le droit, sinon dans l'exercice de leurs fonctions religieuses, du moins

comme citoyens, de soutenir leur opinion et de la propager par tous les moyens légaux. Cela est incontestable.

Pour réfuter le ministre républicain par ses propres doctrines, la Droite invoquait l'égalité devant la loi si souvent et si solennellement proclamée depuis un siècle. Elle proposait cet ordre du jour très simple : « Le Sénat, rappelant à M. le garde des sceaux, ministre des cultes, que tous les Français sont égaux devant la loi, passe à l'ordre du jour. »

Rien de plus correct, rien de plus inattaquable ; cependant c'était trop. La Droite eut bientôt la conviction que tous les républicains voteraient contre l'égalité des citoyens devant la loi, et, dans l'espoir de rallier quelques sénateurs du Centre, elle abandonna cet ordre du jour.

Sur la proposition de M. de Lareinty, elle se contenta de l'ordre du jour pur et simple ; c'était un minimum, il fut néanmoins repoussé par 193 voix contre 65.

M. Thévenet accepta l'ordre du jour suivant : « Le Sénat, approuvant l'interprétation donnée au Concordat par le garde des sceaux, passe à l'ordre du jour. »

Adopté par 196 voix contre 70.

Le Sénat compte parmi ses membres les esprits sages, modérés, du parti républicain, et les radicaux n'y sont qu'une infime minorité ; eh bien, cette majorité sage et modérée a dit au ministre spoliateur : Vous avez bien fait de dépouiller sans jugement des ecclésiastiques, vous avez bien fait de traiter les prêtres en *ilotes* et en *parias*. Nous vous approuvons par un vote solennel.

Voilà qui juge la République.

UNE RÉFORME UTILE

Sept députés de la Droite, MM. du Breuil de Saint-Germain, de Rouvre, Godelle, Pasquier, Brincard, E. Dujardin et Caffarelli viennent de déposer une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission chargée de réviser les services administratifs. Les honorables députés font remarquer avec raison qu'aujourd'hui les traitements civils atteignent 405 millions, en augmentation de 120 millions sur 1876 ; les crédits pour les pensions civiles ont passé de 43 millions à 64 millions dans la même période ; en même temps, divers avantages dénommés les uns logements, les autres indemnités, gratifications, etc., dont profitent surtout les gros traitements, ont suivi une marche ascendante analogue.

La commission à nommer et qui se composerait de vingt-deux membres serait chargée d'étudier les mesures de simplification et d'économie dont l'adoption ne compromettrait pas les services. Il n'est pas douteux qu'il y aurait ample matière à son activité et que les simplifications seraient nombreuses. On peut être bien assuré cependant que la proposition ne sera pas votée. La multiplication du nombre des fonctionnaires n'est pas due seulement en effet à une mauvaise organisation du travail. En réalité on a créé beaucoup d'emplois nouveaux pour récompenser des services électoraux rendus aux députés républicains. S'engager dans

une réforme du genre de celle qu'on propose, ce serait s'exposer à voir des partisans d'hier et d'aujourd'hui se retourner contre ceux qui, les ayant récompensés aux frais des contribuables, ne se soucieraient pas assurément de prouver leur gratitude d'une manière plus directe et plus personnelle. C'est un jeu dangereux que la majorité républicaine ne voudra certainement pas jouer, mais il n'est pas inutile qu'on la force à le déclarer publiquement.

ERNEST BAUDOIN.

GROUPE DE LA DROITE

Des renseignements inexacts ont été publiés par certains organes parlementaires au sujet de la réunion tenue par une partie de la minorité dans le 1^{er} bureau de la Chambre.

Ce qui seulement est exact c'est que les députés conservateurs, réunis sur la convocation de MM. le vicomte de Kermenguy, amiral Dompierre d'Hornoy, comte de Maillé, duc de Doudeauville, de Lanjuinais, de Cazenove de Pradine, ont résolu de reconstituer le groupe de la Droite royaliste.

Ce groupe, nous dit-on, ne fera, dans aucun cas, une opposition systématique, et lorsque le gouvernement ou un membre de la majorité saisira la Chambre d'une loi d'affaires, il l'examinera sans parti-pris et la votera si elle est bonne. Les membres de ce groupe, sans transiger sur les questions de principe, tout en affirmant leur conviction et leur foi, entendent se placer pour résoudre les questions qui intéressent le pays, uniquement au point de vue des intérêts du pays.

Il a été question aussi hier, dans les couloirs, cela devait être, d'autres constitutions de groupes. Mais comme rien n'est officiel, nous voulons attendre, pour en parler, des renseignements plus autorisés que ceux que nous pourrions donner à cette heure, et nous attendons vraisemblablement jusqu'à la rentrée de janvier.

INFLUENZA SCOLAIRE

M. de la Ferronnays devait demander hier en séance publique, au ministre de l'instruction publique, d'avancer de huit jours les vacances du jour de l'An pour les établissements scolaires en raison des symptômes morbides qui se manifestaient dans ces établissements. Le ministre, tout en partageant l'avis de M. de la Ferronnays, a prié celui-ci d'ajourner sa question à samedi, pour qu'il ait le temps de se concerter avec le vice-recteur de l'académie de Paris.

Cinq membres du Cabinet souffrent en ce moment de la grippe. Ce sont MM. de Freycinet, qui n'assistait pas au conseil d'hier, Tirard, Spuller, Rouvier et Faye.

TOUT POUR L'ÉTRANGER !

Sous ce titre, nous lisons dans le *Petit Breton* :

« A-t-on bien remarqué un des derniers votes qui vient d'être émis par la Chambre :

l'ajournement à un mois de la demande d'interpellation déposée par M. Bourgeois (du Jura) sur la convention monétaire avec l'Italie ?

Sans entrer dans aucun détail technique, il suffit de comprendre que la dénonciation de cette convention eût fait rentrer dans les coffres de la France 60 millions sortis de ceux de l'Italie.

Nos ministres ne le voulaient pas : la majorité docile ne l'a pas voulu.

MM. Spuller et Tirard ont pris l'intérêt de l'Italie contre la France, comme le remarque la *Lanterne*.

Il y avait un intérêt politique de premier ordre à forcer le gouvernement crispinien à nous rembourser la monnaie italienne d'argent circulant en France.

Ce remboursement se serait monté, pour l'Italie seule, à la somme de 60 millions : c'est-à-dire que dans l'état obéré des finances italiennes, c'était l'arrêt complet, immédiat des armements que M. Crispi continue contre nous.

Enguirlandé par les fallacieuses promesses de l'homme d'Etat italien, notre gouvernement n'a pas voulu prendre cette mesure salutaire et, par le rejet de l'interpellation, il a tout simplement accordé un an de répit à l'allié de M. de Bismarck, qui, hier encore, demandait à son Parlement 37 millions de crédits supplémentaires pour activer les armements contre nous.

Voilà ce que le gouvernement a fait ; voilà ce que la Chambre a consenti.

Eh ! bien, nous ne croyons pas nous tromper en disant que l'opinion proteste contre une telle aberration. C'est de la démenche.

De la démenche ! Oh ! ceci est de la clémence de la part de la *Lanterne*. On a de ces clémences mutuelles entre républicains. Ils ne sont pas si fous, nos ministres ; ils savent assez que l'on ne peut contenter tout le monde et son père ni servir à la fois la France et l'Italie et obtenir en même temps le *satisfecit* des vrais patriotes et celui de M. Crispi.

Qu'ils soient fiers ! le petit caporal italien leur a dit : « Je suis content de vous ! » C'est la traduction française de ce que disait au Parlement, le 6 décembre courant, M. Crispi, sûr des sentiments de patriotisme italien des ministres français. « Le gouvernement français est l'ami de l'Italie. Je parle du gouvernement et je dis expressément que je parle du gouvernement. »

Quel pavé d'ami ! C'est avouer que le gouvernement n'est pas en communauté de pensée avec le pays.

Si M. Floquet a pu dire : « J'ai beaucoup de sympathie pour M. Crispi, » les ministres, eux, montrent par les actes leur sympathie en facilitant la besogne d'un ennemi qui arme contre nous et au lieu de lui couper le nerf du jarret, lui frictionne ce jarret malade d'un baume réparateur.

Les députés de la Droite qui ne partagent point les sympathies ministérielles pour notre plus perfide ennemi, ont voulu que la dénonciation de cette convention fut du moins discutée, et ont prouvé que si nous avons un gou-

vernement qui aime l'Italie, nous avons encore à la Chambre une imposante minorité qui aime la France. — JEANNIARD DU DOT. »

INFORMATIONS

NOTRE MARINE

Si l'on veut savoir par un journal républicain bien placé, comment on prépare au ministère de la marine la réfection de notre flotte, qu'on lise cette note du *Journal des Débats* :

« On se hâte, au ministère de la marine, de conclure les marchés qui attribuent aux principales Compagnies de construction les grandes unités de combat pour lesquelles des crédits ont été récemment votés. Les Forges et Chantiers de la Méditerranée construiront un garde-côte cuirassé et un croiseur cuirassé ; les chantiers de la Loire, deux gardes-côtes cuirassés ; les chantiers de la Gironde, un croiseur cuirassé.

» Mercredi 18, les divers marchés ont été signés. Quelques personnes, généralement bien renseignées, font remarquer la précision avec laquelle le ministère s'engage avant d'avoir consulté le Conseil supérieur de marine, qui s'est réuni le 20, quarante-huit heures après la passation de ces marchés. A la vérité, on sait quelle est l'opinion des membres du Conseil en matière de constructions navales et que leurs préférences sont pour les cuirassés d'escadre. Il semble donc qu'on veuille leur opposer l'autorité du fait accompli. »

Cet aveu, dans les termes où il est formulé, se passe absolument de commentaires.

LA BONNE HUMEUR

Les *Débats*, journal républicain, admire avec quelle désinvolture on supprime, contrairement au droit selon lui, le pain des curés :

« Le ministre « renseigné », et Dieu sait comment et par qui, sur cette attitude « a décidé », et justice est faite. Quant à la peine prononcée, c'est la suspension du traitement. Pour combien de temps ? Cela dépendra encore du bon plaisir du ministre.

» Il supprime le traitement quand il veut, il le rétablit quand il lui plaît. Un jour qu'il sera de bonne humeur, il pourra « décider » que tel ou tel curé sera autorisé à toucher de nouveau l'allocation que la loi lui accorde. Le préfet de l'Ariège engage les desservants à ne pas désespérer de la bonne humeur du ministre et de sa clémence. « Les sentiments que vous manifesterez à l'avenir pourront vous faire pardonner. »

A LISBONNE

Le baptême de l'enfant Emmanuel, duc de Béja, second fils du roi Dom Carlos I^{er}, a été

célébré avant-hier, à deux heures, au palais de Belem, par le cardinal patriarche de Lisbonne. Monseigneur le Comte de Paris est, comme on le sait, parrain du nouveau-né, et S. M. la reine Maria Pia, marraine.

L'empereur du Brésil, le jeune duc de Bragança, le duc d'Oporto, étaient présents à la cérémonie.

Les membres du corps diplomatique, les dignitaires, les fonctionnaires et les dames de la Cour y assistaient aussi.

Le comte et la comtesse d'Eu, avec leurs enfants, sont partis avant-hier pour Séville.

Monseigneur le Comte de Paris quittera Lisbonne dimanche ; il s'arrêtera lundi à Séville et arrivera mardi à Villamanrique.

UNE EXPLOSION

Rouen, 19 décembre.

Une terrible explosion vient de se produire à bord du navire le *Fergusson*, amarré dans le bassin.

Il était porteur d'environ 2,000 tonnes de pétrole pour le compte de la maison Deutch. Le navire a sauté.

Un matelot, ayant sa pipe, a ouvert imprudemment une cloison. Le malheureux a été carbonisé.

Il y a plusieurs blessés, dont deux sont grièvement brûlés.

En ce moment, le pétrole se répand sur la surface du bassin et brûle sur une grande étendue.

Les pertes s'élèvent à près de 800,000 fr., couvertes par des assurances.

ETRANGER

CONFLIT ANGLO-PORTUGAIS

Le conflit portugais reste toujours en suspens.

A Londres, dit-on, le bruit court que Ma-ponda, chef du district où le fleuve Chiré sort du lac Nyassa, a reconnu la souveraineté du Portugal et que Mwanga a reconquis l'Uganda.

ALLEMAGNE. — L'agitation socialiste allemande prend de jour en jour une plus grande extension et, ce qui est plus caractéristique, ainsi qu'on en pourra juger par une correspondance du *Temps*, les socialistes d'outre-Rhin qui s'étaient tenus à l'écart de l'agitation française, semblent acquiescer aujourd'hui aux résolutions prises.

C'est ainsi que le *Temps* écrit :

« Le congrès socialiste tenu à Paris cet été a, comme on sait, décidé, pour le 1^{er} mai 1890, une grande manifestation internationale

en faveur de la journée de huit heures. Les socialistes de Berlin, d'abord assez défavorables à cette manifestation, viennent peu à peu de s'y convertir, notamment à la suite d'une réunion tenue à Risdorf, un des faubourgs de Berlin.

» Non-seulement ils prendront part à la manifestation du printemps prochain, mais, dès à présent, ils font entre eux des collectes dont ils envoient le produit en Suisse où doit paraître, dans le courant de ce mois, un nouveau journal socialiste, rédigé en allemand, sous le titre de la *Journée de huit heures*. »

Une autre dépêche annonce que les socialistes, qui viennent de remporter un nouveau succès aux élections de ballottage pour le Conseil municipal de Berlin, sont d'une activité vraiment extraordinaire. Ils ont, du 1^{er} au 10 de ce mois, tenu 101 réunions, dont deux grandes réunions publiques, sept réunions électo- rales, vingt-six réunions publiques ouvrières et soixante-six réunions de sociétés professionnelles. Pendant la période correspondante du mois dernier, du 1^{er} au 10 novembre, ils n'avaient tenu que soixante-dix réunions.

De petits faits caractéristiques marquent que leur confiance en eux-mêmes augmente avec leur activité.

Il y a certainement là l'indice d'un mouvement dont la gravité ne saurait échapper à personne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 décembre 1889.

La Bourse a été plus active, grâce à l'intervention énergique du comptant. Le 3 0/0 remonte à 87.67 ; le 4 1/2 0/0 à 105.70.

Le Crédit Foncier est toujours soutenu à 4,337.50. Les obligations foncières et communales obsorbent une large part des disponibilités de l'épargne.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est tenue à 802.50. La Banque Nationale du Brésil trouve de bons achats à 637.50. Les nouvelles de Rio continuent à être favorables.

La Société Générale cote 458.75. La Banque d'Escompte est à 522.50. La deuxième assemblée constitutive de la Société Decauville a eu lieu aujourd'hui. La réunion a approuvé les conclusions du rapport et déclaré la Société définitivement constituée. — Le Panama est tenu à 67.50. Le Gaz de Madrid oscille entre 470 et 472.50.

Le 3 0/0 Portugais s'inscrit en clôture à 65.95. Les capitalistes trouvent que deux points de baisse en faveur de l'évolution brésilienne constituent pour eux une bonne affaire, et ils achètent dans l'espoir de réaliser en peu de temps un bénéfice.

Le Turc varie de 47.90 à 47.97. Un bon courant d'achats sur la Galicie à 24.50 et sur le Cactus à 35.

L'obligation des Chemins de Santa-Fé trouve facilement preneur à 375.

L'obligation des Chemins Economiques cote 385.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque A. Froidefond, 8, rue Drouot, à Paris (41^e année), se charge de toutes les opérations de bourse aux mêmes conditions que les agents de change,

mais avec une couverture plus réduite qu'elle accepte en espèces ou en titres.

M. Hue, séquestre de la Compagnie de Panama, n'acceptant pas de rembourser par correspondance les versements effectués sur les obligations Panama à lots non libérés, la Banque de l'Ouest informe qu'elle se charge de remplir toutes les formalités. On peut donc lui adresser les titres, 44, place du Havre, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Election au Conseil d'arrondissement CANTON DE LONGUÉ

Scrutin du 15 décembre 1889

RÉSULTATS PAR COMMUNE

	Inscrits	Vo- tants	de Maillé	Gué- rin
Longué,	1334	869	606	259
Vernantes,	626	463	246	217
Mouliherne,	536	274	131	243
Vernoil,	515	383	97	281
Courléon,	132	96	50	46
Blou,	333	227	137	90
Jumelles,	433	271	123	147
Saint-Philbert,	269	230	61	169
Lande-Chasle,	51	45	15	30
Totaux,	4229	2958	1466	1481

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE A SAUMUR

La presse a été conviée à assister à l'inauguration de la lumière électrique qui aura lieu demain samedi 21 décembre, à 8 heures 1/2 du soir, à la station centrale, rue de la Petite-Bilange.

Ce même soir, plusieurs magasins de la ville seront éclairés par cette lumière qui se généralise de plus en plus, et qui, bientôt, va remplacer partout les anciens modes d'éclairage.

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Les membres de la Société nautique de Saumur sont invités à se réunir au siège de la Société, café de la Paix (salle réservée), aujourd'hui vendredi 20 décembre, à 8 heures 1/2 du soir.

L'ordre du jour comprend la reddition des comptes de l'année 1889 et la réélection de la commission.

LES EMPLACEMENTS POUR LES FORAINS

La pétition suivante a été adressée à la municipalité de Saumur :

« Monsieur le Maire,

» Messieurs les conseillers municipaux de la ville de Saumur,

» Les patentés dont les signatures suivent ont l'honneur de présenter à l'appréciation du Conseil municipal les réclamations suivantes :

filet, le pêcheur chante d'antiques complaintes, et au loin, sur les dunes, en gardant son troupeau, j'entends un jeune pâtre, venu du fond du Finistère, qui sans doute se rappelle son village, en tirant de son biniou des notes si mélancoliques que les larmes en montent aux yeux.

» La poésie de cette terre bretonne te charmerait, ma chère Germaine, et voilà que dans ma cervelle surgit un projet. Si tu me venais, avec quelle joie je t'offrirais la moitié de ma cabine ! Elle est très mignonne, tu verras, toute blanche et rose, avec des poufs par-ci, de minuscules guéridons par-là ; le tout dans un savant désordre, qui est, je te le garantis, le comble du bon goût.

» Viens donc ! Qui en ce monde a su me refuser ?

» D'ailleurs, tu ne perdrais en rien tes heures à Saint-Michel-en-Grève. Toi, l'amie des beaux sites, tu pourrais vivre le pinceau en main, et quels modèles tu emporterais à Paris ! Quelle mine pour tes futurs succès !

» Comment te tenter ?

» D'abord, je m'adresse à ton cœur, en t'affirmant que ton arrivée me causerait la joie la plus vive. Ensuite, regarde ce que je vois

par le sabord ouvert de ma cabine : au premier plan, des vagues qui viennent mourir en festons sur le sable d'or ; plus loin, les falaises découpent leurs crêtes arrondies sur le ciel d'un gris perlé ; et quelle herbe les recouvre ! une herbe fine, odorante, faite de mille plantes.

» Ici s'élève la digitale, entourant d'une couronne de pourpre la base du *Roch-ar-laz*, immense rocher tout en granit. Quel observatoire, mon amie, et quels horizons merveilleux tu découvrirais, si tu voulais apporter tes pinceaux sur la plate-forme du géant ! Et sur le ciel se détachent la chapelle de Saint-Efflamm et le beffroi en ruine de Sainte-Honorée. Elle est poétique la légende de ces deux clochetons. Écoute :

« Efflamm, prince d'Irlande, et très grand saint, ayant résolu de vivre en cénobite, fit construire, sur cette grève de l'Armorique, un monastère.

» Sa femme, une pieuse princesse, voulut suivre cet exemple, et, à une très petite distance du couvent d'Efflamm, s'éleva celui d'Honorée.

» Le prince était donc moine et la princesse servante des pauvres. Ils ne se voyaient

plus jamais, mais ils s'aimaient toujours, » et, par une permission divine, dit la légende, chaque fois qu'Efflamm pensait à Honorée, ou qu'Honorée songeait à Efflamm, les cloches des deux monastères se mettaient à vibrer sans que personne ne les touchât, » à s'appeler doucement d'abord, plus fort ensuite, et elles conversaient ainsi tant que » demeurait unies les pensées du saint et de » la sainte. »

» Que dis-tu de mon pieux récit ? Il est très véridique, paraît-il, et les vieux du pays se signeraient avec effroi devant celui qui se permettrait d'en douter.

» Ici tout est plein de souvenirs et de légendes. Viens donc, car c'est bien le pays des poètes et des rêves ; un pays très retiré, très frais, embaumé du parfum des dunes.

» Nous irons toutes deux le long des grèves ; puis nous prendrons la route bordée de bruyères, et je te conduirai dans la muse de mon choix. Son dôme est d'un bleu d'azur rayé de nuages d'argent ; tous ses paysages sont signés du Maître des maîtres. Là, pas d'atmosphère étouffante comme au Louvre ; mais un air sain et pur. Tu verras comme tu y travailleras, comme tes progrès seront grands,

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Dialoguant avec le havanais, maintenant paresseusement couché à ses pieds, sur un coussin brodé, Margaret prit, dans son secrétaire de boule, une feuille de papier armorié, parfumé, et se mit à écrire :

« Ma bien chère,

» Ta missive m'est arrivée hier matin, non pas à Nice, non pas à Naples, mais devine ?... Un... deux... trois !... Tu ne sais pas ? Eh bien, dans un pays perdu. Il n'est pas seulement à douze heures de la capitale, par le train rapide ; mais, par ses mœurs antiques, à deux ou trois siècles. Ici, comme au temps de la duchesse Anne, toutes les femmes portent la robe de drap à taille haute, la jeannette d'or et une coiffe aux larges ailes.

» Les hommes n'ont qu'une ambition : la pêche lointaine ; qu'une amie : la mer changeante. Tous parlent une langue primitive, pleine de vieux mots saxons. En jetant son

» Dans la séance du 26 novembre dernier, il a été décidé que les marchands étalagistes devaient être placés sur le quai de Limoges, à partir de la rue de la Tonnelo.

» La demande de deux ou trois commerçants mécontents de l'installation actuelle ne suffit pas pour mettre la ville sens dessus dessous, et pour troubler les habitudes du commerce, peu brillant déjà, et qui toujours tend à décroître.

» Le marché devant s'établir sur de nouvelles places, nous croyons devoir demander, dans l'intérêt de tous, aussi bien pour les acheteurs que pour les vendeurs, les emplacements suivants :

- » 1° Place de la Bilange ;
- » 2° Place Dupetit-Thouars ;
- » 3° Rue du Petit-Versailles ;
- » 4° Place de l'Arche-Dorée ;
- » 5° Rue Verte.

» Ces emplacements permettent d'égaliser toutes les chances de chaque branche de commerce.

» Ils sont les plus commodes pour recevoir les produits de Bressuire, Thouars, Loudun, Vihiers, Doué, Montreuil, etc., ainsi que des nombreux pays vignobles voisins de Saumur mis en relation directe avec notre ville par la gare de l'État.

» En conséquence, nous prions le Conseil de vouloir bien peser ces réclamations qui nous semblent conformes à l'intérêt général.

» Recevez, Messieurs, nos civilités empreintes et nos remerciements anticipés. »

(Suivent environ 150 signatures.)

THÉÂTRE DE SAUMUR

Les *Mousquetaires au Couvent*, dit *Angers-Artiste*, sont, à chaque reprise, salués d'applaudissements comme à leur apparition première. C'est que la pièce est d'un genre bien supérieur aux calembredaines et aux pochades dont on raffolait il y a vingt ans. Il existe cependant, parmi les personnages, un chanoine dont les lazzi, d'assez mauvais goût, égaient trop souvent l'assistance. La musique de M. Louis Varney est pleine de gaieté et d'entrain ; elle offre quelques gracieux motifs, entre autres une rondelle de paysans et le chœur des pensionnaires.

L'opéra-comique de MM. Ferrier et Prével a obtenu lundi sur notre scène son succès habituel, et l'interprétation a été excellente. M^{mes} Gréteaux, Michaud et Ravis ont partagé avec MM. Villard, Gréteaux, Letellier et Garnier les applaudissements de la salle.

Lundi prochain, pour les débuts de M^{lle} Perdrelli, première chanteuse, nous aurons *Si j'étais Roi*, le chef-d'œuvre d'Adam, que tout le monde voudra revoir.

LOUDUN. — *Les pick-pockets*. — La foire a été bonne surtout pour les pick-pockets qui y abondaient. Beaucoup de vols ont été commis. Un cheval a été enlevé en plein champ de foire ; reconnu dans une auberge voisine par son propriétaire, le voleur en a été quitte pour une forte indemnité. Une femme s'est aperçue de la disparition de son porte-monnaie contenant une soixantaine de francs. M^{me} Château, marchande d'oies, à Loudun, rentrant chez elle dans l'après-midi, trouva deux individus inconnus installés au coin de son feu, plumant tranquillement chacun une oie. Prise de peur, elle courut chercher le commissaire de police ; mais, à son arrivée, les voleurs avaient disparu avec les oies. Une enquête rapide et très habilement menée par M. Belin, commissaire de police, fit découvrir, encore nantis des oies, les deux individus qui furent immédiatement incarcérés à la maison d'arrêt.

ARRESTATION DE L'ASSASSIN DE LIMERAY

La gendarmerie de Vendôme vient d'opérer une arrestation importante, relative au crime de Limeray. De graves présomptions relevées contre cet individu tendraient à faire croire que la justice se trouve en présence de l'assassin de la veuve Tessier.

C'est un jeune homme de 19 ans, qui serait, dit-on, le petit-neveu de la victime. Il a été amené ce matin à Tours et interné à la prison.

Les détails nous manquent à ce sujet.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

PARTHENAY. — *Incendie d'une minoterie*. — Lundi matin, vers 5 heures, de sinistres cris : « Au feu ! » éveillaient brusquement les habitants de la ville de Parthenay.

L'importante minoterie de M. Guérin brûlait. Pendant tout le temps de l'incendie, Parthenay s'est trouvé sous une véritable pluie de flocons noirs produits par la farine qui, brûlant, s'élevait dans l'air et retombait en suie sur la ville.

Grâce au dévouement des pompiers et de la troupe, on a pu circonscire le feu et préserver les maisons voisines.

Malheureusement, un jeune pompier, qui était monté sur une échelle, a reçu sur la tête des plâtras qui se sont détachés de la toiture, et dont le choc l'a fait tomber. Dans sa chute, il a eu la lèvre, le nez coupés, et un poignet cassé.

Un sergent du 144^e de ligne, qui se trouvait à côté de lui, en a été quitte pour quelques écorchures sans importance.

Les dégâts sont considérables : depuis quelques jours, en prévision du mauvais temps, on avait transporté dans les bâtiments quatre wagons de blé qui ont été entièrement détruits.

Quant à la cause du sinistre, il serait dû,

paraît-il, au frottement des mentes que l'on aurait négligé d'entretenir de grain.

Les pertes sont heureusement couvertes par une assurance.

LES BRIMADES

Nous avons signalé la comparution devant le conseil de guerre, et l'acquittement d'un réserviste du 35^e d'artillerie qui, à la suite de brimades idiotes, avait porté plusieurs coups de baïonnette au brigadier Emmanuel.

Emmanuel, auteur des brimades, vient d'être l'objet d'une punition aussi sévère que méritée. Cassé de son grade, il est condamné à 30 jours de prison. En outre, le ministre de la guerre a décidé son envoi dans une compagnie de discipline.

Le trompette Cassart, qui ne s'est pas opposé aux brimades, a été cassé.

(*Espérance du Peuple.*)

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 23 décembre 1889

POUR LES DÉBUTS DE M^{lle} PERDRELLI
Première chanteuse

SI J'ÉTAIS ROI !

Opéra-comique en 3 actes, de MM. d'Ennery et Brésil, musique d'ADAM.

Bureaux, 8 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(13^e Année)

DIMANCHE 22 Décembre 1889,
à 1 heure 1/2

Grand Concert extraordinaire

AVEC LE CONCOURS DE

M. VINCENT D'INDY, compositeur ; M^{me} HENRY-MAURENS, cantatrice ; M. J. HOLLMAN, violoncelliste ; les Chœurs de la Société SAINTE-CÉCILE.

Tous s'en trouvent bien !

Saint-Victor (Ardèche), le 23 juin 1889. — Vos Pilules Suisses ont fait grand bien à ma femme qui souffrait beaucoup de constipation ; nous en avons vu les bons effets sur d'autres personnes qui s'en sont toutes très bien trouvées.

(Sig. lég.) BERNARD, hôtel Saint-Victor.

Traitement des Affections de Poitrine.

Sirop et Pâte Pectorale

de PIERRE LAMOUROUX

ENTREPOT GÉNÉRAL : 55, rue Vauvilliers, PARIS

DE DÉP. : BOUTES, 55, rue Vauvilliers, PARIS

comme tu seras enivrée par toute cette magie du ciel et des eaux ! J'ai déjà choisi notre abri. Nous serons là, toutes deux à l'ombre d'un rocher, toi devant ton chevalet, moi dans mon creux comme un lézard, te regardant et te disant combien tu m'es chère.

» Tu dois ouvrir de grands yeux en lisant ces lignes, et, dans cette poétique personne parlant de fleurs et de nuages, ne pas reconnaître ta folle Margaret... Hier j'étais à la gaieté... aujourd'hui je suis à la poésie... demain, peut-être, viendront les larmes... Les contrastes, ma pauvre chère, toujours les contrastes, voilà ma vie.

» Ah ! que j'ai besoin de ta sagesse pour guider ma folie, et de ton cœur ami pour appuyer mon cœur !

» Tous m'envient !... Cependant, j'ai des heures de tristesse profonde. Le luxe qui m'entoure, parfois m'excède. Avec tous mes caprices satisfaits, on m'a donné la satiété. Le jour, je rame, je nage, je tire à l'arbalète ; le soir, je danse, je tourbillonne. On me croit d'une gaieté folle. Et pourtant... pourtant !...

» Tous m'adulent, ou, pour être vraie, tous adulent ma richesse ; mais personne ne m'aime véritablement, et c'est là une grande tristesse

que cet envers de bank-notes.

» Cependant, je t'avouerai, tout bas, bien bas, que, peut-être, sur ces grèves sauvages, j'ai trouvé mon prince Charmant. Mais, chut !... chut !... si j'allais me tromper... et seulement plus tard, lorsqu'il m'aura déclaré sa flamme, je te dirai son nom.

» Viens donc, Germaine. Je veux que tu connaisses celui qui, le premier, a fait battre mon cœur. Viens, car je t'aime, et te revoir sera pour moi la plus grande des joies.

» MARGARET. »

Germaine, assise devant son chevalet, achevait de peindre un cours d'eau algérien. Il sortait du sol, paisible, miroitant au soleil ; ici baignant un marabout ; plus loin faisant croire, sur les bords, des touffes de minosas et des bouquets de palmiers. C'était le seul sourire dans l'immensité des sables. Cette œuvre originale, pleine de richesse dans les teintes, de puissance et d'éclat dans le coloris, devait forcément amener un succès.

La jeune fille y travaillait avec courage, lorsque Suzel lui remit la lettre de Margaret.

En moins d'une seconde l'enveloppe fut ouverte, et les pattes de mouche de l'Écossaise apparurent, formant en tous sens, sur les pa-

ges satinées, des invasions de croisillons.

M^{lle} Hermel aimait le style expansif de son amie.

Toutes deux entretenaient une correspondance active, et se confiaient leurs pensées, leurs goûts, leurs enthousiasmes.

Le visage de Germaine tour à tour s'éclairait ou devenait sérieux en lisant la missive. Elle reconnaissait bien là Margaret, avec son enjouement, sa poésie, sa tristesse. Nature exquise, cœur original et fantasque peut-être aux yeux de ceux qui jugent à la surface ; mais, elle, Germaine, connaissait le fond de cette âme, et savait qu'on y trouvait l'or sans alliage.

Avec un sourire elle replia la missive ; mais bientôt elle devint perplexe. Accéderait-elle au désir de son amie ? Elle la savait très entourée ; elle savait aussi que partout où apparaissait miss Mac-Bayle, s'organisaient des danses et des fêtes, et la perspective de revoir le monde lui était extrêmement pénible. Et pourtant, comme Margaret le priait avec grâce affectueusement !...

(A suivre.)

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; OOMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DJ BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

GRANDE ENTREPRISE

DE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs. S'adresser de suite au bureau de la Mairie et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD. M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles d'or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. DUBOIS-RONCE se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

HERNIÉS

HOMMES — FEMMES — ENFANTS

Guérison radicale par le bandage électromédical MARIE frères, médecins-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera l'application de ses appareils à Saumur, deux jours, mardi 24 et mercredi 25 décembre, hôtel de Londres, rue d'Orléans, de 10 heures à 6 heures. — A Châteaudun, jeudi 26, hôtel du Bon Laboureur.

M. MARIE est le seul qui puisse garantir et contenir les Hernies les plus volumineuses ou rebelles, au moyen de ses appareils appropriés instantanément aux différents cas. — Prix réduits pour les ouvriers. — Traitement spécial des chutes de matrice.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg, depuis 1 fr. 75, 3 fr., 4 fr. 25, 5 fr. 50 et 7 fr. 25.

Pâtés de faisans, d'alouettes, perdreaux, grives, lièvres, bécasses, depuis 2 fr. 50.

Pâtés de foies gras, en croûte, de Strasbourg, sur commande, en 24 heures. Plum Cake, de la maison PECK FREAN, de Londres, 1 fr. 10 la pièce.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CLOTURE FAILLITE DESGUIRAUD

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 9 décembre 1889, les opérations de la faillite du sieur Desguiraud, Emile, fabricant de vins de raisins secs à Saumur, ont été déclarées closes par suite d'insuffisance d'actif.

(1034) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 41.

Assistance judiciaire (Décision du bureau de Saumur, en date du 27 mars 1888)

EXTRAIT D'un Jugement de Divorce

D'un jugement par défaut rendu au profit de M^{me} Louise Gautier, domiciliée de droit avec son mari, mais autorisée à résider provisoirement chez M. Robert, maréchal, demeurant à Distré;

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 27 mars 1888 »

Par le Tribunal civil de Saumur, le 8 août 1889, enregistré;

Contre ledit sieur Clément Gautier, ayant demeuré à Distré, actuellement sans domicile ni résidence connus en France;

Il appert que ladite dame Louise Gautier a obtenu le divorce contre son mari.

La présente publication est faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du 18 décembre 1889, enregistré et en conformité à l'article 247 du Code civil, tel qu'il a été modifié par la loi du 18 avril 1886, sur le divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 17 décembre 1889.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

A VENDRE OU A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON
Avec Jardin
Place du quai Saint-Nicolas.
S'adresser à M. HÉGRON, qui l'occupe. (1015)

A VENDRE
BON CHEVAL DE CHASSE
Très doux, s'attelant bien.
S'adresser au bureau du journal.

LIQUIDATION
Pour cause de fin de bail
Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments
Maison LÉONARD FISCHER
Rue d'Orléans, 49.
SAUMUR

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 1889, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE.

PREMIER LOT
1^o PORTION de MAISON, au Petit-Puy, à Saumur.
2^o 2 ares de JARDIN audit lieu.

DEUXIÈME LOT
3^o 5 ares 58 centiares de VIGNE, au Moulin-à-Eau, même commune.

Jouissance } pour le 1^{er} lot, le 24 juin 1890, et, pour le 2^e lot, de suite.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser au propriétaire, M. BOUGREAU, au Petit-Puy, et à M^e LELIÈVRE, notaire. (1037)

A Louer présentement MAGASIN

Rue d'Orléans, n° 50.
S'adresser à M. COLOMBEL, qui l'occupe. (986)

A CÉDER
Après fortune faite
UN
MAGASIN DE MEUBLES

Situé 28, rue du Portail-Louis.
S'y adresser pour les renseignements. (906)

Pour répondre aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, M^{me} veuve ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, à Saumur, a dû agrandir considérablement son magasin. Elle rappelle à cet effet que l'on trouvera toujours chez elle tous les articles concernant la Bonneterie, Lingerie, Mercerie, Ganterie, etc., en confiance et à des prix défiant toute concurrence. (1006)

UN NOTAIRE d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur demande UN SECOND CLERC. (1038)

ON DEMANDE un bon ouvrier sculpteur sur bois. S'adresser ou écrire à M. H. HARDY, fabricant de meubles à la Croix-Verte, Saumur. (1032)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES
Guéris par
Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU
Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

ON DEMANDE une ouvrière pour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

Étude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1890

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE
Située à Recouvrance, commune d'Allonnes,

Comprenant :

1^o Un Corps de Bâtiment, composé de quatre chambres, dont deux à feu et deux froides, greniers au-dessus, carrelés, cave voûtée sous la maison, toits à porcs, cour et ouche derrière.

2^o Et un autre Corps de Bâtiments, composé de quatre chambres, dont deux basses et deux hautes, cuisine, écurie, toits à porcs, cour, ouche, puits à eau, jardin et jeu de boules couvert en ardoises.

Le tout en un ensemble contenant environ 16 ares 50.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. FOURNIER, aubergiste à Recouvrance, qui habite la maison, soit à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M^{me} veuve GALLÉ-CHASLE, demeurant à Allonnes. (1027)

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM
ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET
DIRECTEUR
17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 40 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

GRANDS BAINS DE VAPEUR
MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE
Salle de chaleur sèche, Fumigations,
SALON DE REPOS
Hydrothérapie très complète

CIDRES
De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, n° 21 bis. (913)

CENDRE de CHAUX

A VENDRE à des conditions avantageuses

40 mètres cubes de CENDRE de CHAUX pour les terres.

S'adresser à M. CRUCHET, aux Fours à chaux de Dampierre.

ETRENNES de 1890
ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
IMBERT ET FILS
Dragées depuis 0,80 c. le 1/2 kilo, assortiment recommandé à 1 fr. 80.
Dragées, pralines à la vanille, fondants, bonbons de chocolat; même assortiment en qualité supérieure à 2 fr. 50 le 1/2 kilo.
Cartonnages riches, vannerie fine, laques et porcelaines, provenant de notre choix fait à l'Exposition universelle de 1889.
CHOIX VARIÉ POUR NOËL
Crêches, Bûches, Sabots, Arbres et Jésus
Réveillon de 1889: Pâtés de foies gras et de gibiers truffés, vins mousseux de Saumur, Champagnes, Punch Grassot.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLÉ, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
M^{me} CAMILLE NOËL
10, rue du Marché-Noir, Saumur.
se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.
Grand choix de Travaux pour Etrennes.
Articles Spéciaux pour Pensionnats.
Vente et Location de Métiers.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	VALEURS ÉTRANGÈRES	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0 87 70	Banque de France 4100 —	Nord 1795 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400 381 —	Compagnie parisienne du Gaz 529 —
3 0/0 amortissable 92 65	Banque d'Escompte 640 —	Orléans 1365 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500 461 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 363 50
4 1/2 1883 105 70	Comptoir national d'Escompte 523 75	Ouest 952 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500 463 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000 58 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier 1326 25	Compagnie parisienne du Gaz 1455 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500 459 —	— 6 0/0 2 ^e série 58 —
Oblig. 1855-60 3 0/0 533 —	Crédit Industriel et Commercial 585 —	Transatlantique 607 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500 392 —	— obligations à lots 130 —
— 1865 4 0/0 527 50	Crédit Lyonnais 691 25	Canal de Panama 68 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500 454 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500 593 —
— 1869 3 0/0 415 —	Crédit Mobilier 465 —	Suez 2330 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1871 3 0/0 407 50	Dépôts et Comptes courants 600 —	Autrichien 4 0/0 or 93 25	Est 3 0/0 anc. r. à 500 406 25	Emprunt russe 1882 5 0/0 103 50
— 1875 4 0/0 523 25	Société Générale 457 50	Dette d'Égypte 6 0/0 474 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 423 75	— 1889 4 0/0 94 80
— 1876 4 0/0 522 50	Est 810 —	Extérieur 4 0/0 74 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 424 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série 93 65
— 1886 3 0/0 392 —	Paris-Lyon-Méditerranée 1347 50	Hongrie 4 0/0 or 88 20	Nord 3 0/0 r. à 500 434 —	— 2 ^e —
Bons de liquidation 528 50	Midi 1215 —	Italie 5 0/0 95 75	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500 426 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
		Portugal 4 1/2 1888 490 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 423 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 492 —